CONVENTION NATIONALE.

FRC.I
8687
Case
FRC
16722

PREMIÈRE PARTIE DU RAPPORT SUR LE SIÈGE DE COMMUNE-AFFRANCHIE, CI-DEVANT LYON.

PAR le Citoyen COUTHON, Repréſentant du Peuple.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

DEPUIS long-temps la Convention nationale s'étonnoit, avec raiſon, de ce que le ſiège de Lyon duroit encore; elle s'étonnoit de ce que tantôt on lui mandoit que les rebelles alloient être réduits, tantôt qu'en comparant leurs forces aux nôtres & conſidérant la ſituation de la ville qui, fortifiée & par la nature & par l'art, ſembloit défier l'armée la plus formidable, il étoit à craindre que le terme de la réduction fût encore éloigné. Depuis long-temps un ſilence long & pénible

THE NEWBERRY LIBRARY

ſembloit faire croire que Lyon exiſtoit ſous un autre hémiſphère, & le genre des nouvelles qui en arrivoient quelquefois, donnoit à penſer que le ſecret dans les opérations des rebelles étoit impénétrable, & que nos mouvemens ſeuls étoient connus. Depuis long-temps enfin un bruit ſourd & ſiniſtre annonçoit que les contre-révolutionnaires de Lyon avoient des complices dans les départemens environnans; que ces complices étoient principalement des adminiſtrateurs qui, par les manœuvres les plus aſtucieuſes & les plus perfides, étoient parvenus à retenir la foudre du peuple & à le plonger dans un état d'apathie effrayante. L'on parloit ſur-tout du département du Puy-de-Dôme; & déja les adminiſtrateurs infidèles de ce département avoient compromis ſon excellente réputation dans l'opinion publique, lorſque la Convention nationale crut devoir nous envoyer Maignet, Châteauneuf-Randon & moi ſur les lieux, pour nous concerter avec nos collègues à l'armée des Alpes & dans le département de Rhône & Loire, & prendre enſemble ou ſéparément les meſures de ſalut public que les circonſtances pourroient exiger.

Je ne ferai pas à la Convention nationale un récit détaillé de tout ce qui s'eſt paſſé dans le département du Puy-de-Dôme & à l'armée ſous les murs de Lyon, depuis le moment de notre départ juſqu'à celui où je ſuis arrivé à cette armée. Maignet, mon eſtimable collègue, Maignet, qui n'eſt peut-être pas connu autant qu'il le mérite, eſt chargé de vous peindre le mouvement ſublime qui s'eſt opéré parmi le peuple du Puy de-Dôme, dès le moment qu'il a entendu des repréſentans qu'il eſtimoit, nous oſons dire qu'il aimoit & en qui il avoit toute ſa confiance, lui dire franchement la vérité; il eſt chargé de vous faire part de tout ce qui s'eſt paſſé ſous ſes yeux, à l'armée, pendant que je m'occupois à Cler-

mont des moyens d'assurer à cette armée & des subsistances & des munitions.

Mais si ma mémoire répond à mes intentions, je n'oublierai rien de de ce qui s'est fait, de ce que j'ai vu & même de ce que j'ai pensé dans tout le cours de la mission que j'ai remplie; car j'aime que mon ame soit ouverte à tous les yeux: la République est mon confesseur; elle doit connoître jusqu'à ma plus secrète pensée, & j'espère que le temps viendra où les Français, rappelés à toute la pureté des mœurs républicaines, partageront le vœu de ce Romain qui desiroit que sa demeure fût construite de manière que tout le monde pût voir ce qui s'y passoit.

L'on peut donc attendre de moi la vérité toute entière; je la dirai sans art, parce qu'elle n'a pas besoin pour plaire, d'être ornée; je la dirai sans prétentions, parce que je n'en ai d'autre que celle de faire le bien; je la dirai sans passions, parce qu'il est indigne d'un législateur de porter de la passion dans la tribune du sénat; je la dirai sans ménagement, parce que je ne dois pas en avoir, & que d'ailleurs je ne sais m'exprimer que comme je sens & comme je vois.

Nous partîmes de Paris, Maignet, Châteauneuf & moi, le 25 août; nous arrivâmes à Clermont, chef-lieu du département du Puy-de-Dôme, dans la nuit du jeudi au vendredi 29 du même mois. Bientôt nous apprîmes que l'esprit sectionnaire, qui avoit opéré la contre-révolution à Lyon, régnoit également à Clermont; nous apprîmes que le temple de la liberté y avoit été violé, que le système de persécution des patriotes y dominoit, que le peuple y étoit contenu, & que ses plus ardens défenseurs y avoient couru les plus grands dangers. Par-tout où le peuple est bon, les manœuvres des traîtres n'ont rien

d'alarmant. Le ſamedi, nous voyons la ſociété populaire, qui reprend ſur-le-champ toute ſa force & toute ſon énergie ; les hommes de bien ſe communiquèrent, il ne faut, pour tuer le crime, que la préſence de la vertu. Auſſitôt que les patriotes à bonnes intentions purent ſe rallier, l'on vit tous ces petits vautours, qui cherchoient à déchirer la République pour s'en partager les lambeaux, s'évanouir comme la vapeur de l'horiſon que les premières flammes d'un beau ſoleil conſument avant que l'atmoſphère ait été atteint de ſon mortel poiſon.

Le dimanche nous aſſemblâmes le peuple ; il apprit de nous une vérité qui fit ſur lui l'impreſſion la plus profonde ; il apprit qu'on l'avoit indignement trompé lorſqu'on avoit cherché à lui perſuader que les Lyonnais vouloient la République, & que dans la guerre qu'ils oſoient ſoutenir contre la patrie, ils ne faiſoient que réſiſter légitimement à l'oppreſſion ; il apprit ce qui s'eſt vérifié depuis, que les chefs de l'armée rebelle étoient tous, ou des ci-devant nobles émigrés, ou des prêtres déportés, ou des riches du pays, qui agiſſoient, payoient & combattoient uniquement pour le rétabliſſement de la royauté ; que la guerre de Lyon étoit la même que celle de la Vendée ; que les émiſſaires de ces contre-révolutionnaires déclarés, & les amis officieux qui les ſervoient ſi bien dans les départemens, n'empêchoient le peuple du Puy-de-Dôme de ſe lever, que pour leur ménager un moyen ſûr d'arriver, par le Puy-de-Dôme, à Limoges, de Limoges à Bordeaux, de Bordeaux à la Rochelle, de la Rochelle à la Vendée ; d'opérer ainſi la réunion des deux armées royaliſtes, & de produire la contre-révolution au cœur de la République, pendant que les agens de Pitt & de Cobourg l'opéreroient dans le Nord & le Midi. Ces vérités frappantes firent un tel effet ſur des eſprits naturellement républicains, que plus d'une fois, l'ame

tendrement émue & les yeux mouillés de larmes, nous fûmes obligés de consoler des vieillards & des enfans qui craignoient d'être réformés, en leur promettant d'armer leurs bras foibles & débiles, & de les employer comme les plus vigoureux.

Dans la nuit du dimanche au lundi, la nouvelle de l'entrée des muscadins dans St-Anthême, de la prise du général Nicolas & de quelques hussards, parvint à Clermont: aussitôt le tocsin sonna, la générale battit, le canon d'alarme porta sa voix de tonnerre jusqu'aux extrémités du département, & dans vingt-quatre heures tout ce département fut debout. Je l'ai mandé dans les temps à la Convention nationale, & je le répète aujourd'hui, si nous eussions voulu 200 mille hommes, ils étoient à notre disposition; & remarquez, citoyens, qu'en même temps que nous appelions la masse du peuple, nous prenions la seule mesure capable de rendre ce grand mouvement salutaire, en invitant chacun des citoyens qui se rendoient au chef-lieu pour marcher, d'apporter avec lui sa subsistance de quatre jours & en ordonnant aux communes de faire accompagner leur contingent de voitures chargées de vivres. Cette disposition fut exécutée avec une ponctualité touchante, & ce fut par ce moyen & par celui des réquisitions, qui fut employé ensuite, que nous parvînmes à assurer l'approvisionnement, non seulement des colonnes du Puy-de-Dôme, mais encore de toutes les troupes qui y furent réunies.

Telle a été la conduite de ce département, que Dubois-Crancé a dit dans son rapport avoir indignement trahi. Dubois-Crancé a confondu les administrateurs avec le peuple du Puy-de-Dôme, & il ne le devoit pas; mais si tout le monde pense comme moi sur le compte de Dubois-Crancé, on ne sera pas étonné que cette nuance délicate soit échappée à son pinceau. Dubois-Crancé

eſt, à mon ſens, un patriote qui n'aime pas le peuple; je l'ai vu traiter avec un coupable dédain l'armée populaire, & me dire à moi-même que tous ces gens là ne faiſoient qu'entraver & affamer, & qu'il ne donneroit pas ſix liards de toutes nos troupes de réquiſition. Ce ſont pourtant ces troupes qui ont concouru ſi puiſſamment à la priſe des hauteurs de Sainte Foy, du pont de Pérarche, de Saint-Irénée, de Saint-Juſt; ce ſont ces troupes qui portoient avec elles leurs ſubſiſtances. Comment Dubois-Crancé a-t-il oſé dire qu'elles entravoient, quand elles remportoient des victoires? comment a-t-il oſé dire qu'elles affamoient l'armée, quand l'armée ne leur fourniſſoit rien, & qu'au contraire elles fourniſſoient à l'armée?

Châteauneuf partit avec les premières colonnes; Maignet partit, peu de jours après, avec les ſecondes, & je reſtai à Clermont pour faire partir toutes les autres & pour alimenter l'armée de ce centre commun, de ſes beſoins de tous les genres. J'envoyai ſucceſſivement des fonds, des farines, des armes, des munitions, des vins, des eaux-de-vie, des vêtemens, des chevaux, des harnois, des fourgons; en un mot, je fis tout ce qui dépendit de moi; j'épuiſai de toutes manières mon département, pour que l'armée ne manquât de rien, & j'avois la douce ſatisfaction de voir que toutes mes réquiſitions étoient exécutées à la lettre; que le département du Puy-de-Dôme ſe perdoit lui-même de vue; qu'il oublioit toute eſpèce d'intérêt particulier, pour ne s'occuper que du grand intérêt de la République.

Je pris au ſurplus, contre les malveillans & les gens ſuſpects, des meſures qui leur ôtoient les moyens d'entraver ma marche & de nuire à l'eſprit public.

Je dois dire ici qu'en arrivant à Clermont, je ne comptois pas me priver du plaiſir d'aller voir l'armée & même

de partager quelquefois sur le brancard les dangers de mes frères d'armes. Cependant, ayant fait attention que l'approvisionnement de l'armée pourroit souffrir de mon éloignement de Clermont, d'autant que les administrateurs auxquels j'aurois été forcé d'abandonner le soin d'y pourvoir, étoient presque tous des hommes sur lesquels je ne pouvois pas compter, & contre lesquels néanmoins l'intérêt public ne me permettoit pas de prendre de quelques jours & jusqu'à ce que je fusse au courant de toute la mesure de justice que j'avois dessein de prendre & que j'ai prise en effet depuis. Plein de confiance dans le zèle, les lumières & le civisme de mes collègues, je renonçai sans peine, puisque le bien public le vouloit, au projet d'aller à l'armée, & je m'en expliquai publiquement dans la société populaire ; je me promis seulement de parcourir le département, pour connoître à fond l'esprit des localités, & préparer, autant qu'il seroit en moi, une victoire prochaine à la raison & à la philosophie.

J'avois déja commencé mes courses & j'étois revenu du district de Riom, lorsque je reçus de mon collègue Maignet la preuve écrite que le système d'attaque de vive force, dont nous étions demeurés d'accord avant son départ, avoit été rejeté, en son absence, dans une conférence qui eut lieu à l'armée de Dubois-Crancé (car c'est ainsi qu'on la nommoit), & qu'on avoit arrêté de former le blocus de Lyon avec *trente mille hommes seulement*. Tout le surplus de l'armée du peuple devoit être congédié sans ménagement ; & c'étoit ainsi qu'on devoit récompenser l'ardeur de tous ces braves pères de famille qui avoient quitté leurs femmes, leurs enfans, leurs propriétés ; qui avoient sacrifié au devoir, je dois dire peut-être, au plaisir de venger la nation outragée, tout ce

qu'ils avoient de plus cher au monde ; qui avoient oublié qu'ils avoient des vendanges à faire, des terres dont la semence, retardée de quelques jours, les exposoit, eux & tout le département, à manquer de récolte l'année prochaine. C'étoit ainsi qu'on devoit respecter, encourager les levées en masse ; punir le peuple de son énergie, & arrêter, pour l'avenir, ces élans sublimes du patriotisme, ces torrens impétueux qui ne connoissent point d'obstacles, cette sainte colère du peuple qui a fait la révolution, qui la maintient & qui seule l'achevera.

Je l'avoue, citoyens, lorsque je fus instruit de cette mesure désastreuse, je cessai d'être tranquille, je ne fis injure à personne, mais je conservai dans le cœur un sentiment pénible ; je me pressai de faire dans l'administration les changemens convenables pour le moment ; je déployai contre la malveillance de nouvelles rigueurs devenues nécessaires ; je chargeai les administrateurs que le peuple, réuni en société populaire, venoit de nommer, de se concerter avec le comité central des subsistances, avec la société populaire & le comité de surveillance, sur tous les objets de salut public, & je partis ensuite pour l'armée. J'arrivai au quartier général de Limonet le 2 octobre (vieux style), sur les 10 heures du matin ; j'y trouvai mon collègue Reverchon. Je dirai de lui ce que Dubois-Crancé dit de moi dans son rapport, que je l'embrassai de bon cœur, parce que je l'estimois, j'ajouterai parce que je l'aimois. Je demandai à Reverchon où étoit l'armée, où étoient tous nos autres collégues ? il me répondit que l'armée etoit divisée sur plusieurs points, que Chateauneuf & Maignet étoient au quartier général de Ste.-Foy, que Dubois-Crancé & Gauthier étoient à celui de la Pape, que Javogue étoit à celui d'Houllain, & que Laporte étoit à celui de la Ferranderie. Je ne dissimulai pas à Reverchon mon étonnement de voir que nos collégues fussent

ainſi diſſéminés ; je lui obſervai qu'il devoit réſulter néceſſairement delà que les diverſes meſures qui étoient priſes ſe croiſoient, que faute de concert, l'on pouvoit faire beaucoup de mal. Reverchon en convint, & me cita même l'exemple d'un de ſes arrêtés, qui avoit été détruit par un arrêté contraire de Dubois-Crancé, & de Gauthier qui licencioient déjà une partie de l'armée du peuple. Je parlai à Reverchon avec la franchiſe d'un républicain ſur cet état étrange de choſes, & lui ajoutai que le ſalut public, que nous devions tous prendre pour notre loi ſuprême, vouloit impérieuſement qu'il ceſſât. Châteauneuf, qui fut inſtruit de mon arrivée, ſe rendit à Limonet; je lui fis part de mon idée, & il fut convenu que le lendemain, 3 octobre, tous nos collègues & les généraux ſeroient appelés à Sainte-Foy. Châteauneuf paſſa la ſoirée à Limonet; le lendemain matin il m'accompagna au poſte de la Duchère, & me fit connoître de là les poſitions de l'ennemi & les nôtres. Sur les deux heures nous nous rendîmes à Ste.-Foi, où ſe trouvèrent nos collègues & les généraux. La conférence commença ; je reconnus bien vîte la vérité de ce que Maignet m'avoit mandé; l'attaque de vive force étoit mal vue, elle expoſoit la ville & l'armée; la ſcience militaire ne permettoit pas d'y ſonger : il falloit bloquer Lyon & le prendre avec le temps, ſans doute par la famine. Mes premières paroles dans cette ſéance, dont je conſerve tout le ſouvenir, furent celles-ci : « *J'arrive de la Convention, j'ai parcouru pluſieurs départemens, & je vous déclare que la Convention, que la France entière ne ſont étonnées que d'une ſeule choſe, c'eſt que l'armée de la République ne ſoit pas déjà dans Lyon. Je n'entends rien à la tactique militaire, mais ce que je ſais bien, c'eſt que l'armée du peuple eſt là, c'eſt que cette armée veut prendre Lyon, & que la vive force eſt le ſeul moyen qui convienne à la toute puiſſance du peuple.*

J'ajoutai que les dangers du système du blocus & de la réduction de l'armée étoient incalculables ; que le blocus retardant la prise, les crues du Rhône pourroient arriver, nous forcer à changer nos positions, à abandonner nos précieuses batteries des Broteaux, les seules qui battissent avec avantage la ville ; que le cultivateur, qui n'avoit tout quitté que parce qu'il croyoit aller à une expédition de peu de durée, pouroit se retirer, & qu'ainsi les choses deviendroient pires qu'avant la levée du Puy-de-Dôme & des départemens environnans ; que les Lyonnais, par la réduction & la retraite de nos troupes, par le désordre qu'occasionneroient nécessairement les crues du Rhône, & une infinité d'autres circonstances, trouveroient infailliblement les moyens de s'approvisionner & de prolonger ainsi pendant tout l'hiver une guerre cruelle par elle-même, & qui pouvoit le devenir davantage sous mille rapports.

Je finis par observer à mes collégues qu'il étoit essentiel que nous fussions tous réunis dans le même endroit, afin que l'armée ne connût qu'un seul point de ralliement, & que toutes les mesures fussent concertées, & partissent toutes de ce centre commun.

J'ai promis de dire tout ce que j'ai pensé : je vais donc présenter à la Convention nationale, une réflexion que j'ai faite souvent.

Dubois Crancé a dit & écrit que s'il n'étoit pas entré dans Lyon long-temps avant notre arrivée, c'étoit parce qu'il n'avoit pas de forces suffisantes, & que le département du Puy-de-Dôme, en particulier, avoit refusé de lui envoyer 2,000 hommes qu'il lui avoit demandés.

J'observe, d'abord, que les 2000 hommes dont parle Dubois Crancé, n'ont été demandés par lui que d'après

l'idée que lui en donna la société populaire d'Ambert, chef-lieu d'un district du Puy-de-Dôme, par sa lettre du 18 juillet. Pourquoi Dubois Crancé qui avoit un si grand besoin de forces, attendoit-il pour en réclamer qu'on lui en fournît l'idée ? Et pourquoi au lieu d'envoyer le général Nicolas, que je crois être un brave homme, mais le moins propre assurément à une pareille mission ; pourquoi au lieu d'envoyer ce général pour requérir ces 2,000 hommes, Dubois Crancé ne quittoit-il pas lui-même, pour un instant seulement, son camp & son généralat en chef, pour porter dans les départemens voisins la précieuse influence de la représentation nationale ?

Mais si Dubois Crancé pensoit que 2,000 hommes du Puy-de-Dôme, réunis au contingent de quelques autres départemens lui suffisoient pour entrer dans Lyon, pourquoi lorsque le département, au lieu de 2000 hommes, lui en a envoyé plus de vingt mille, n'a-t-il pas voulu y entrer ? Il dira que les choses avoient changé de face, que les rebelles s'étoient fortifiés ; mais si les rebelles s'étoient fortifiés, à qui en étoit la faute ? Je n'accuse point les intentions de Dubois Crancé, je me plais à les croire pures ; mais je soutiens que puisqu'il faisoit tant que d'être général il devoit y mettre plus d'activité.

D'ailleurs, il m'a semblé, (peut-être me trompai-je, je ne suis pas militaire) ; mais il m'a semblé après avoir pris connoissance du local, que les forces avec lesquelles Dubois Crancé s'étoit présenté, d'abord, sous les murs de Lyon, suffisoient pour prendre cette ville rebelle.

En effet, l'armée de la République attaque le 8 août dans les plaines de *Roys ;* le lendemain ou le sur-lendemain, elle s'empare des hauteurs de *Montessuis*, & des batteries y furent placées ; les rebelles n'avoient encore fait aucune redoute, aucun retranchement, dans la Croix-

Rouſſe, leurs fameuſes batteries de *Gingenne* & de *Loys* qui garantiſſoient toute l'étendue de la Croix-Rouſſe n'étoient pas encore établies. Pourquoi donc Dubois Crancé qui n'avoit devant lui aucun obſtacle, & qui étoit protégé par les batteries inattaquables de Monteſſuis, n'ouvroit-il pas une tranchée qui, en ſuppoſant qu'elle n'eût avancé que de 20 pas par jour, l'auroit conduit en moins de 20 jours à l'extrémité de la plaine de la Croix-Rouſſe qui domine la ville, & l'auroit conduit ainſi au pied des remparts, qui ſont ſi foibles de ce côté, qu'il lui eût été facile d'ouvrir une brêche fort étendue dans moins de 24 heures?

Mais ſi dans le principe, il y avoit de la difficulté à pénétrer dans la ville rebelle, depuis qu'il étoit arrivé à l'armée un renfort dix & vingt fois plus conſidérable que Dubois Crancé ne l'avoit demandé; depuis ſur-tout que nous avions pris les hauteurs de Sainte-Foy, qui du côté de la Saone protégeoient notre entrée par le pont de la Mulatierre, tandis que nos batteries de la Guillotière la protégeoient du côté du Rhône: pourquoi ne pas être entré par le pont de la Mulatierre & par l'allée Pérarche quand nous n'avions rien à craindre, ni de droite ni de gauche, & que nous n'avions à enlever que deux miſérables batteries ſans redoutes que les rebelles avoient dans l'allée même: batteries qui pouvoient être forcées facilement par un débordement de l'armée du peuple, ſi l'on y eut porté de la bonne volonté? Qu'on réponde. Je reviens à notre première ſéance de Sainte-Foy.

Je parlai donc contre le ſyſtême dangereux du blocus, tout le monde parut ſe ranger à mon avis: le général Dopet & Dubois Crancé, lui-même, obſervèrent ſeulement, qu'avant d'en venir à l'aſſaut, il étoit important de s'emparer du poſte de Fourvière qui domine la ville, & d'où l'on pouvoit la brûler ſans, pour ainſi dire,

exposer un seul homme, puisque ce poste étoit hors de la portée du canon de l'ennemi. J'embrassai avec transport cette opinion, qui tendoit à ménager le sang de mes frères ; mais je croyois que dès le lendemain, 4 octobre, ou dans deux jours au plus tard, Fourvière seroit pris. Point du tout, deux & trois jours s'étoient écoulés, qu'à peine on parloit des préparatifs de cette expédition : je m'en expliquai franchement & sérieusement avec Doppet. Doppet me répondit qu'il étoit continuellement occupé de l'exécution du plan, que cette exécution n'éprouveroit plus de retards, qu'il avoit reconnu toutes les positions, qu'il alloit faire placer dans le bas de Sainte-Foy une nouvelle batterie, & que bientôt l'attaque auroit lieu.

Les choses en étoient à ce point, lorsque je reçus une lettre du comité de salut public, datée du 2 octobre ; dans cette lettre, le comité me disoit qu'il voyoit avec douleur que le siége de Lyon n'avançoit pas : « Dans » quinze jours les crues du Rhône forceront peut-être » de lever le siége. Craignez que le Midi ne cherche » de nouveau à s'isoler si le patriotisme succombe, si » l'unité de la République est blessée par les projets » des infâmes contre-révolutionnaires de Lyon, &c. » Il n'y a pas une minute à perdre : déployez votre ac- » tivité, produisez sur-le-champ un grand mouvement. » Ce n'est pas assez de cerner Lyon, de vous persua- » der que vous le prendrez par la famine, comme si le » temps & la saison étoient à notre disposition ; *il faut* » *attaquer Lyon de vive force*, &c. Ramassez toutes vos » forces, toutes les provisions qui sont autour de vous ; » concertez-vous avec Maignet & Laporte, qui restent » commissaires auprès de Lyon. Dubois-Crancé, Châ- » teauneuf & Gauthier *reviennent au sein de la Conven-* » *tion*. Enfin, cher Couthon, sauvez Lyon à la Répu-

» blique ; arrachez ce malheureux peuple à ses égare-
» mens ; punissez, écrasez les monstres qui l'asservissent,
» vous aurez bien mérité de la patrie ».

Je reçus cette lettre le 6 octobre, à ce que je crois, sur les onze heures du soir ; dans la même minute je fis appeler Châteauneuf & Doppet, je leur communiquai la lettre. Deppet sentit ce que vouloit dire cette communication, & me promit que la volonté nationale exprimée dans la lettre du comité de salut public seroit remplie.

Châteauneuf, le seul de mes collégues qui se fût trouvé à Sainte-Foy lorsque je reçus cette lettre, fut vivement affecté de son rappel ; il avoit raison, il ne l'avoit point mérité. Je partageai fraternellement sa peine, & cependant je crus devoir l'augmenter en lui disant : les Lyonnais ayant affecté de présenter Dubois-Crancé comme l'occasion réelle de leur résistance à la puissance nationale, il faut savoir si ce prétexte qu'ils donnent est vrai ou faux ; je ne doute pas, moi, qu'il ne soit faux, mais la France doit en être instruite d'une manière ostensible. Dubois-Crancé est rappelé ; il faut en instruire les Lyonnais par une dernière sommation, que les trois représentans conservés leur feront. Je voudrois que Dubois-Crancé fût ici, pour lui communiquer cette idée ; & si, comme je n'en doute pas, il aime la chose publique avant lui, il l'adoptera. Quant à toi, ajoutai-je à Châteauneuf, tu es compris dans le rappel, je ferois une injure à Dubois-Crancé, & je ne remplirois qu'imparfaitement mon devoir, si je te détachois de la lettre du comité de salut public. Châteauneuf ne me permit pas d'en dire davantage ; il applaudit à la mesure & m'invita à l'employer dès le lendemain.

En effet, la sommation que j'avois projetée fut faite

le 7 octobre & envoyée sur les 10 heures du matin, par un trompette, à l'adresse de chaque section; & afin que les paquets ne fussent pas soustraits à la connoissance du peuple, comme on l'avoit fait jusqu'alors, parce que les sommations n'avoient été envoyées que sous un seul paquet, dont les conspirateurs, qui se disoient les représentans du peuple de Lyon, avoient cru pouvoir s'emparer, n'y ayant pas d'adresse directe au peuple; nous prîmes la précaution de faire passer dans la ville, par des personnes affidées, un très grand nombre de copies de notre sommation, afin que, dans le cas où les traîtres eussent gardé les paquets, le peuple, convaincu enfin de leur trahison, pût aller lui-même les réclamer, avec la preuve écrite à la main, de l'existence de la sommation à l'adresse de chaque section.

Ce que nous avions soupçonné de la part des usurpateurs de l'autorité, & ce que nous avions espéré du peuple, arriva en effet: les paquets furent retenus à la commune le 7, quoique, sur la réponse qu'on va lire dans le moment, il sembla qu'ils eussent été remis presqu'aussitôt qu'ils avoient été reçus; mais le 8, le peuple, instruit par les copies de la sommation que nous avions eu le soin de faire répandre, se présenta à la commune, &, avec le ton qui lui convenoit & qu'il auroit dû prendre plutôt, il demanda compte à ses oppresseurs des paquets qu'ils avoient reçus pour les sections, & non pour eux. Cette première démarche vigoureuse fit trembler les traîtres, car tous les traîtres sont lâches: les paquets furent représentés & remis dans le jour; le peuple, réuni dans ses sections, en prit effectivement connoissance & se rendit aussitôt.

Je reviendrai sur cet objet dans un moment. Voici en quels termes notre sommation fut conçue:

Au quartier général de Sainte-Foix, le 7 octobre 1793, l'an 2 de la République une & indivisible, à dix heures du matin.

Les représentans du peuple, Couthon, Maignet & Laporte, aux habitans de Lyon.

La Convention nationale vient de rappeler dans son sein les représentans du peuple Dubois-Crancé, Châteauneuf-Randon & Gauthier, & c'est nous qu'elle charge maintenant de faire réduire votre ville rebelle. Habitans de Lyon, réfléchissez. Nous vous sommons encore, au nom du peuple français levé contre vous, d'ouvrir vos portes, de poser les armes & de livrer les scélérats qui vous trompent, vous oppriment, vous perdent. A ce prix nous sommes vos frères. Que les hommes qui n'ont pas de crimes à se reprocher, soient tranquilles; leurs personnes & leurs propriétés seront respectées. Le peuple & ses représentans ne connoissent de volontés que celles de la loi, & la loi ne frappe que les coupables. Nous donnons ordre de suspendre le bombardement jusqu'à quatre heures du soir. Si, à cette heure, votre réponse n'est pas arrivée, le feu du peuple reprend & ne cesse plus que la justice nationale ne soit satisfaite.

Signé, COUTHON, MAIGNET & Séb. LAPORTE.

Nous reçûmes, vers les quatre heures, la réponse suivante:

Liberté.

Liberté. République une & indivisible. Égalité.

Les corps administratifs séans à Lyon, réunis aux délégués du Peuple français du département de Rhône & Loire, formant le comité général de salut public, aux représentans du peuple Couthon, Maignet & Sébastien Laporte.

Un officier de l'armée qui nous cerne, précédé d'un trompette, a remis à midi & demi, aux corps administratifs, vingt paquets adressés à différentes sections de la ville de Lyon; plus, un paquet sans adresse; & enfin un gros paquet portant ce titre: *Aux dix sections de Lyon dont le nom est inconnu aux représentans du peuple, & qui par cette raison n'ont point de paquets à leur adresse particulière.* Les administrations de la ville de Lyon vont les transmettre sur-le-champ à leur destination respective; mais elles observent que le total des paquets n'étant qu'en nombre de trente-un, il y aura une section qui en connoîtra le contenu sans en recevoir le sien officiellement.

Les administrations de la ville de Lyon renvoient, par l'officier porteur des dépêches, aux représentans du peuple, le paquet adressé à la section de la Guillotière, n'étant pas en leur pouvoir de le lui faire rendre.

Le peuple de Lyon va s'occuper de délibérer sur le contenu des dépêches envoyées par les représentans; mais les administrations observent que le délai indiqué ne peut pas être suffisant pour que le peuple puisse donner connoissance de sa détermination d'ici à quatre

heures ; cependant, sitôt qu'il aura délibéré, les représentans seront instruits de son vœu.

En la maison commune de Lyon, ce 7 octobre 1793, l'an 2 de la République française une & indivisible.

Signé, le président des corps administratifs, MONTVIEL.
ADAM, Secrétaire-adjoint.

A quatre heures & demie, toutes les batteries étoient en feu & ne cessèrent plus jusqu'au moment de notre entrée, qui s'effectua, comme on le verra bientôt, le sur-lendemain 9 octobre, dans la matinée.

Dubois-Crancé arriva de la Pape le 8 octobre, le lendemain de la sommation : mon premier soin fut de lui communiquer la lettre du comité de salut public, & la sommation que j'avois faite ; Dubois-Crancé parut fâché de son rappel, mais il n'osa pas blâmer la sommation. Au reste, nous cherchâmes mes collègues & moi à le dédommager, autant qu'il fut en nous, du désagrément qu'il croyoit voir dans son rappel, en l'invitant, en le pressant, avec toutes les instances de l'amitié, à rester avec nous, en lui disant qu'il avoit commencé le siége, qu'il étoit juste qu'il le vît terminer ; que nous prenions l'arrêté de le conserver, & que nous nous chargions de toute la responsabilité. Dubois-Crancé fit d'abord quelques difficultés ; cependant il nous dit que, puisque nous prenions l'arrêté obligeant de le garder auprès de nous, il resteroit, & resta en effet.

Avant d'aller plus loin, je prie la Convention nationale de me permettre de relever ici un petit reproche que Dubois-Crancé m'a adressé directement à la tribune des Jacobins, & qu'il n'a fait qu'insinuer dans son rapport.

Il m'impute d'être arrivé sur les lieux quand tout étoit fait, & cependant de m'être attribué tous les lauriers qui lui appartenoient.

Je réponds d'abord à Dubois-Crancé que de ma vie je n'ai couru après des lauriers; que les réputations qui n'ont que de l'éclat ne sont pas de mon goût, & que j'aime beaucoup mieux que l'on dise de moi: Il servit son pays en honnête homme, que si l'on disoit: Il passa ses jours à rechercher de la célébrité.

Mais je le demande à Dubois-Crancé, si j'eusse si fort envié sa gloire, si j'eusse eu la prétention puérile de *faire & de défaire exclusivement*, comme Dubois-Crancé a affecté de l'imprimer en caractères remarquables; au-lieu de prendre la résolution de rester à Clermont, comme je l'avois fait d'abord, ne serois-je pas parti tout de suite pour l'armée? Et quand les circonstances m'eurent forcé de revenir contre ma résolution, une fois arrivé au champ d'honneur, où Dubois-Crancé avoit encore laissé tant de lauriers à cueillir, je le lui demande, l'aurois-je fait appeler à Ste Foy? Aurois je pressé tous mes collègues à n'avoir qu'un seul point de réunion, à ne rien faire les uns sans les autres? Aurois-je fait tant d'instances, à Dubois-Crancé particulièrement, de rester avec nous malgré la lettre du comité de salut public qui annonçoit son rappel? Aurois je exposé ma responsabilité pour le conserver? Lui aurois-je dit avec amitié: Tu as entrepris le siége de Lyon, il faut que tu restes pour nous aider à réduire cette ville rebelle. Que Dubois-Crancé réponde.

Après avoir relevé ce petit reproche, je dois demander à Dubois-Crancé pourquoi, dans son discours, il a dit qu'il étoit bien extraordinaire que j'eusse annoncé son rappel aux Lyonnais le 7 octobre, quoiqu'il n'eût été

prononcé par décret que le 6? Dubois-Crancé a donc voulu insinuer que son rappel étoit mon ouvrage, & que je m'étois avisé, bien sûr de l'effet de mes demandes auprès de la Convention, d'annoncer d'avance ce rappel à toute la République, tant j'étois pressé de nuire à mon collègue & de prendre sa place.

Mais comment la plume de Dubois-Crancé n'a-t-elle pas été paralysée par sa conscience? Avoit-il donc oublié, quand il a écrit son discours, que son rappel m'avoit été annoncé par une lettre du comité de salut public, du 2 octobre, lettre que je lui avois communiquée, & de l'existence de laquelle il ne pouvoit pas conséquemment douter sans se mentir à lui-même?

Au reste, j'affirme que je n'avois rien écrit ni même eu intention d'écrire contre Dubois-Crancé à l'époque de son rappel, & quand je l'affirme on peut m'en croire. J'ai écrit trois lettres par la suite, & bientôt je dirai pourquoi.

Il est bon de mettre une inexactitude de volonté à côté de l'autre. Dubois-Crancé a dit, & il a osé le déclarer à la tribune des Jacobins, & le dénoncer secrétement au comité de salut public; il a dit que mon indisposition ne me permettoit pas de prendre par moi-même aucun renseignement: il a, malheureusement pour moi, dit trop vrai; mais il ajoute que j'étois mal entouré; qu'il en donnoit pour preuve un certain Dulac, *qui avoit toute ma confiance;* que je l'avois mis à la tête d'un comité de salut public à Sainte-Foy; que ce Dulac étoit un ci-devant chevalier de Malthe très-connu par son modérantisme, & qui fut l'an dernier, à Sedan, un des plus chauds à solliciter l'incarcération de nos collègues qui alloient faire arrêter Lafayette. Dubois-Crancé a encore osé citer un adjudant-général de la colonne du Puy-de-Dôme, *amené*,

dit-il, *par moi*, & que Dorfeuil fit arrêter, ayant pour domeſtique un des plus fiers muſcadins de Lyon.

J'interpelle ici Dubois-Crancé & je demande à ſa loyauté de répondre cathégoriquement aux queſtions ſuivantes: Qui eſt-ce qui a reconnu Dulac, qui eſt ce qui a déſigné Dulac comme un modéré, comme un homme dont il ne convenoit pas que des montagnards, qui l'ont toujours été, fuſſent entourés ? qui eſt-ce qui a fait connoître Dulac à Dubois-Crancé, & lui a appris tout ce qu'il en a dit ? Que Dubois-Crancé parle; s'il oſe dire que ce n'eſt pas moi, & moi ſeul, je renonce à lui répondre, il n'en vaut plus la peine.

Dulac avoit ma confiance, ſelon Dubois-Crancé, je l'avois mis à la tête du comité de ſalut public de Sainte-Foy. Dubois-Crancé a donc oublié que je n'étois arrivé à Sainte-Foy que le 2 octobre, que le comité de ſalut public exiſtoit depuis plus de 15 jours, & que j'avois été abſolument étranger à ſa formation.

Au ſurplus, voici ce qu'eſt Dulac: il fut en effet chevalier de Malthe, mais dès les premiers temps de l'Aſſemblée conſtituante il dépoſa ſa croix, & au retour de Capet de ſa fuite de Varennes, je l'ai entendu moi-même, à la tribune des Jacobins de Clermont, demander par un diſcours qui fut imprimé dans les temps, la tête de Capet & de ſa femme; mais depuis je l'avois vu éloigné de l'eſprit des Jacobins, partiſan de Lafayette, des Briſſotins, ennemi de la montagne, improuvant les mémorables journées des 31 mai. premier & 2 juin; & quoiqu'au moment de la levée en maſſe du Puy-de-Dôme contre les rebelles de Lyon, il eût encore ſervi utilement la République, en diſpoſant ſon diſtrict à marcher, je ne crus pas devoir le conſerver auprès de nous, & lui accorder encore ma confiance. Voilà toute la vérité.

Dubois-Crancé dit encore que j'avois amené avec moi

de mon département un adjudant-général trouvé avec un domeſtique muſcadin. Comment donc, j'avois mené avec moi cet adjudant général, & la colonne avec laquelle il marchoit étoit partie 15 jours au moins avant moi! Je connois cet homme, que Dubois-Crancé dit être un adjudant-général; il ſe nomme Duſaud; mais de ma vie je n'ai eu de liaiſons avec lui, & je déclare que je ne l'ai pas même vu dans le voyage que je viens de faire. ...

Je reprens mon récit.

J'ai dit que Dubois-Crancé étoit arrivé à Sainte-Foi, le 8 octobre, le lendemain de notre ſommation: le feu dans cette journée du 8 octobre fut violent, celui de la nuit fut terrible, l'ardeur de nos troupes fut telle que, quoique l'ordre d'attaquer St-Juſt & le bas de Fourvière ne fût donné que pour onze heures du ſoir, elles ſe portèrent en avant avec une intrépidité ſans exemple ſur les huit heures, éclairées par le feu que nos bombes avoient mis à la ſuperbe maiſon des ci-devant Génovéfins, appelée maiſon de St-Irénée. Elles chaſsèrent, la baïonnette au bout du fuſil, les muſcadins de tous les poſtes avancés qu'ils occupoient, juſqu'au pied de la butte de Fourvière, & les pourſuivirent encore du côté de la porte de St-Irénée, qu'ils forcèrent, & parvinrent juſqu'à la grande redoute, qui étoit placée au milieu du fauxbourg St-Juſt.

Nos troupes continuoient cette expédition, lorſque ſur les onze heures du ſoir, il nous arriva à Ste.-Foy une députation de 32 membres des ſections de Lyon. Les députés nous dirent que le peuple de Lyon, qui, pour la première fois, communiquoit avec les repréſentans, par la précaution que nous avions priſe d'écrire directement aux ſections, & de faire répandre avec profuſion notre ſommation, ſe ſoumettoit à la volonté na-

tionale ; qu'il avoit déja posé les armes ; qu'il nous demandoit à grands cris, que les portes nous étoient ouvertes, & qu'il nous prioient de céder, le plus tôt possible, aux instances pressantes de leurs concitoyens.

Nous répondîmes à ces commissaires des sections avec la dignité qui convenoit à notre caractère de représentans d'une grande nation. Nous les invitâmes à se retirer dans un appartement voisin, & nous arrêtâmes, en leur absence, qu'à notre entrée dans la ville, toute autorité civile & militaire qui y existoit, cesseroit à l'instant ;

Que la police seroit provisoirement administrée par un comité composé d'un membre de chaque section ;

Que les portes de la ville, carefours, lieux de défense intérieurs & extérieurs, canons & munitions de guerre, seroient livrés ;

Que tous les citoyens déposeroient leurs armes de toute espèce, dans le lieu des séances de leurs sections respectives, sous peine d'être réputés suspects & mis en état d'arrestation ;

Que les armes des troupes casernées resteroient en dépôt dans les casernes, qui seroient livrées aux troupes de la République ;

Que tout individu qui paroîtroit en armes, seroit fusillé à l'instant ;

Que tous les patriotes détenus depuis le 29 mai, seroient représentés aux portes de la ville au moment de notre entrée ;

Que tous les dépositaires actuels de l'autorité publique dans Lyon, l'infame Precy & les individus de son état-major, seroient mis en état d'arrestation ;

Que quiconque s'éloigneroit de Lyon, d'après l'assurance donnée que les personnes & les propriétés des innocens seroient respectées, seroit regardé comme rebelle.

A peine les commissaires des sections, que nous avions rappelés auprès de nous, avoient-ils entendu la lecture de ces dispositions, qu'on vint nous avertir que les muscadins tentoient une sortie. Depuis plusieurs jours on nous avoit parlé de ce projet. Le citoyen Fillion, comédien, & la citoyenne Rameau, qui déja avoient fourni à Dubois-Crancé des renseignement très-utiles, nous avoient particulièrement donné des détails & nous avoient assuré que la sortie s'effectueroit par le faubourg de Vaise. Nous en avions causé avec les généraux & avec Dubois-Crancé, dont les colonnes étoient précisément du côté de ce faubourg. Dubois-Crancé nous avoit toujours répondu qu'il n'y avoit rien à craindre, & que si les rebelles cherchoient à se sauver par-là, ils tomberoient eux-mêmes dans le filet.

Cependant, comme l'avis nous en avoit été donné, la sortie se tenta; &, si les troupes qui s'étoient si bien distinguées à Saint-Just & à Saint-Irénée, n'eussent pas filé précipitamment du côté de Vaise, il étoit fortement à craindre que la sortie ne s'effectuât. Heureusement elles arrivèrent à temps; les rebelles furent arrêtés & taillés en pièces ou faits prisonniers. L'ordre fut donné dans toutes les campagnes de sonner le tocsin & de courir sus, ensorte que le peu qui sortit de Vaise, ne put arriver que jusqu'à Tarrare, ou une partie fut tuée & l'autre amenée dans les prisons de Lyon. Il ne s'en est pas sauvé dix; c'est du moins ce qu'assurent tous ceux qui y ont été.

Je relève ici une dernière erreur de Dubois-Crancé; il a dit à la fin de son discours, aux Jacobins, qu'il avoit été paralysé par son rappel & précisément au moment où la ville, excédée de fatigues & de besoins, alloit ouvrir ses portes, & elle les ouvrit effectivement, ajoute-t-il, le 8; car toutes les redoutes si meurtrières

de la Croix-Rouſſe avoient été évacuées dans la nuit. Nos troupes de Calvire étoient parvenues à la porte Sainte-Claire, à minuit, & ſans l'ordre de ſuſpenſion d'armes, occaſionnée par une députation de 32 ſections, elles ſeroient entrées, à ſept heures, dans la ville, ſans obſtacle & ſans tirer un coup de fuſil.

Dubois-Crancé ne dit pas vrai lorſqu'il dit que les redoutes ſi meurtrières de la Croix-Rouſſe, redoutes que, par parenthèſe, Dubois-Crancé avoit laiſſé établir, quoiqu'elles fuſſent ſous ſes batteries de Monteſuis; lorſqu'il dit que ces redoutes avoient été évacuées dans la nuit du 8 octobre, & lorſqu'il ajoute que nos troupes de Calvire étoient parvenues à la porte Sainte-Claire à minuit. Les redoutes de la Croix-Rouſſe n'ont été évacuées, à ce que m'ont aſſuré des perſonnes dignes de foi, que le 9, ſur les 7 à 8 heures du matin, par ordre de Virieux, qui avoit réuni ſur la place, près des portes, toutes les troupes de la Croix-Rouſſe, pour compoſer la dernière colonne avec laquelle il tenta de ſortir.

Si les redoutes ne furent évacuées que le 9 à 7 ou 8 heures du matin, il n'eſt donc pas vrai que nos troupes fuſſent arrivées à la porte Sainte-Claire le 8 à minuit; il n'eſt donc pas vrai qu'elles aient pu entrer le 8, ſans obſtacle & ſans tirer un ſeul coup de fuſil; il n'eſt donc pas vrai que la prétendue ſuſpenſion d'armes, occaſionnée par une députation de trente-deux ſections, ait empêché l'entrée?

Je reviens ſur les faits.

Le 9 octobre, vers les huit à neuf heures du matin une nouvelle députation des ſections vint nous répéte ce que nous avoit dit celle de la veille, & nous prie de ne pas retarder notre entrée. Je dois obſerver ici qu déja Châteauneuf, qui avoit couru à la pourſuite des

rebelles, avoit fait une apparition dans la ville, & que son premier soin avoit été de se porter aux prisons, pour rendre la liberté aux malheureux patriotes que les rebelles avoient fait incarcérer. On nous avoit fait craindre le pillage : deux mots à ce sujet furent dits à l'armée, & il n'en fallut pas davantage pour que cette armée, pleine d'honneur, ne fît d'elle-même, avant de mettre le pied dans la ville, le serment de respecter les personnes & les propriétés ; elle entra ensuite, le laurier d'une main & l'olivier de l'autre, consolant le peuple & partageant aux malheureux le pain nécessaire à sa propre subsistance. Est-ce ainsi que les rois signaloient leur victoire ? Oh ! qu'il seroit à plaindre celui dont le cœur resteroit froid au récit de ces traits sublimes qui ont immortalisé l'armée autant qu'ils ont honoré le caractère français !

Dubois-Crancé étoit avec nous à Sainte-Foix lorsque la seconde députation nous arriva ; je l'engageai à monter en voiture avec Laporte & moi, pour entrer ensemble dans la ville : Maignet étoit à cheval & Gauthier étoit encore à la Pape. Dubois-Crancé me répondit qu'il avoit affaire chez lui pour un moment. Il me quitta : je l'envoyai chercher une première fois ; il me fit dire qu'il vouloit dîner avant de partir. J'y envoyai une seconde fois, parce que je croyois qu'il étoit essentiel que notre entrée eût lieu un peu avant dans le jour ; il me fit répondre qu'il n'avoit pas encore dîné & qu'il y avoit de l'enfantillage de tant se presser.

D'après cette réponse, qui nous disoit assez que Dubois-Crancé ne vouloit pas entrer avec nous, ou qu'il ne vouloit pas entrer de jour, nous partîmes, Maignet, Laporte & moi, sans lui. Le moment de notre entrée dans Lyon fut un moment bien beau pour la République & bien touchant pour nous. Nous vîmes les patriotes opprimés ; ils nous serrèrent dans leurs bras ; nous

les preſſâmes contre notre ſein ; nous reçûmes, au nom de la Convention nationale, les actions de grace & les bénédictions du peuple ; &, dans la ſoirée même, nous nous occupâmes des meſures de ſalut public qu'exigeoient les circonſtances.

Dubois-Crancé arriva peu de momens après nous ; il vint nous trouver à l'évêché, où nous nous étions rendus en ſortant de la maiſon commune. A peine étoit-il entré, que nous recûmes une lettre du comité de ſalut public & le décret en forme du 6 octobre, qui rappeloit Dubois-Crancé & Gauthier. Je remis le tout à Dubois-Crancé, en lui témoignant ſincèrement la peine que je reſſentois de ſon rappel.

Dubois-Crancé ne m'entendit pas ; il prit beaucoup d'humeur, & ſembla, par ſes façons peu obligeantes, m'imputer le décret qui le rappeloit. Gauthier parut quelques momens après ; ſon collègue l'inſtruiſit & lui communiqua ſi bien ſon indiſpoſition, que Gauthier ne daigna pas même nous voir.

Cependant ils ſoupèrent & couchèrent dans la même maiſon que nous. Je m'étois mis au lit pendant leur ſouper ; Maignet, qui ne ſoupoit pas, étoit occupé dans un cabinet voiſin. Le lendemain matin nous apprîmes qu'ils s'étoient échappés en propos indiſcrets contre nous ; qu'ils m'accuſoient, moi en particulier, d'avoir écrit contre eux & d'avoir ſollicité leur rappel ; mais, ajoutoient-ils, nous ſaurons bien auſſi accuſer nos délateurs. Ce propos a été répété, par Dubois-Crancé, devant le général Doppet, & je le marquai dans les temps au comité de ſalut public.

Je n'étois pas encore levé, lorſque Dubois-Crancé, qui s'étoit ſi bien entretenu ſur mon compte la veille, vint, avec l'air de l'amitié, me ſouhaiter le bon jour.

Je le lui rendis, mais sans rien garder sur le cœur, car je lui ajoutai que j'étois fâché contre lui. Il me demanda pourquoi; je lui donnai les raisons qu'on m'avoit répétées, & lui déclarai que je défiois l'univers entier de prouver que j'eusse écrit contre lui une seule ligne. Dubois-Crancé ne désavoua aucun des propos tenus la veille; il dit seulement que ce n'étoit pas lui qui les avoit tenus, & se retira. Ne le voyant pas arriver à dîner, ni Gauthier, je crus qu'ils étoient partis & qu'ils avoient obéi au décret qui les rappeloit. Pas du tout: ils s'étoient retirés à l'hôtel du Parc, & nous apprîmes le soir & le lendemain qu'ils y recevoient du monde; que des intrigans agitoient le peuple & travailloient l'opinion publique pour eux; que des chansons, dont le refrain étoit *vive Dubois-Crancé*! étoient chantées par des individus plus que suspects. Nous apprîmes qu'on faisoit délibérer par l'armée une pétition qui contenoit un éloge pompeux de Dubois-Crancé, & la demande à la Convention nationale de le maintenir dans son généralat. Alors nous ne doutâmes plus qu'il n'y eût de la malveillance; nous crûmes que l'ordre, dont nous avions si grand besoin au milieu du chaos où nous nous trouvions, pourroit être troublé s'il s'élevoit un parti à côté de nous, & si les petites manœuvres qu'on employoit, se continuoient. Nous écrivîmes donc, pour la première fois, Maignet & moi, au comité de salut public, relativement à Dubois-Crancé & à Gauthier; nous lui rendîmes un compte fidèle de ce qui se passoit, & nous lui mandâmes que s'ils ne partoient pas dans les vingt-quatre heures, nous prendrions sur nous de leur intimer l'ordre de se retirer. Cette lettre, à ce qu'on nous a dit depuis, donna lieu de prononcer qu'ils étoient en état d'arrestation. Nous devons croire qu'ils furent instruits de notre démarche, puisque, dès le lendemain de notre lettre, ils partirent sans nous

voir, ſans nous dire un mot des ſubſiſtances de l'armée des Alpes, ſans nous communiquer un ſeul de leurs arrêtés. Ils nous laiſsèrent dans un embarras qui ſe conçoit facilement, quand on ſonge que nous avions à nous occuper de la régénération totale d'une ville immenſe, d'y établir un ſyſtême de légiſlation, de gouvernement & d'adminiſtration, pour ainſi dire neufs & tout-à-fait particuliers à la ville rebelle que l'armée venoit de ſoumettre; de procurer des ſubſiſtances à une population de plus de 120,000 ames & à une armée de 30,000 au moins. Nous en ſortîmes cependant, quoiqu'entièrement abandonnés à nous-mêmes & dépourvus de toutes les connoiſſances locales qui nous auroient été ſi néceſſaires, mais que nous ne pouvions que recevoir, puiſque, quant à moi au moins, j'arrivois dans le pays pour la première fois de ma vie. Nous en ſortîmes, dis-je, mais ce ne fut pas ſans peine & même ſans dangers; car les premiers hommes que la municipalité rendue à ſes fonctions, nous donna pour nous ſeconder dans la partie des ſubſiſtances, & auxquels nous accordâmes, ſur la foi de la préſentation de la municipalité, des commiſſions de confiance, ſe trouvèrent, pour la plupart, être des membres d'un comité de ſubſiſtances qui avoit exiſté avant le ſiége, à la vérité, mais qui n'avoit pas donné ſa démiſſion après. Nous ſommes bien éloignés, je ne dis pas de croire, mais ſeulement de ſoupçonner que la municipalité ait eu aucune mauvaiſe intention à notre égard, en nous entourant de ces hommes peſtiférés; au contraire, nous ſommes convaincus qu'elle imaginoit mieux ſervir par-là la choſe publique, parce que ces hommes s'étant occupés depuis long-temps de la partie des ſubſiſtances, il étoit naturel de croire qu'ils ſeroient plus féconds en moyens d'approviſionnement. Au reſte, le tact du patriotiſme & les renſeignemens qui nous parvinrent de pluſieurs ſociétés populaires, nous avertirent

bientôt de ce que nous avions à faire. Les commissions que nous avions données furent révoquées, & tous les individus membres du comité des subsistances, furent mis en état d'arrestation. La commission de justice populaire doit en avoir fait justice dans ce moment.

Quelques jours après l'arrivée de Dubois-Crancé & de Gauthier à Paris, nous apprîmes que leur état d'arrestation avoit été levé, mais que la Convention avoit refusé de les entendre, jusqu'à ce que nous eussions nous-mêmes été entendus.

Dans ce même temps j'eus occasion, moi particulièrement, d'écrire au comité de salut public. C'est la seconde lettre dans laquelle je parle de Dubois-Crancé et de Gauthier; et qu'en disois-je ? je disois que j'étois bien aise qu'on eût levé leur état d'arrestation ; que j'eusse été le premier à le demander ; que j'arrivois cependant pour leur soutenir en face que rien ne ressembloit moins qu'eux à des hommes populaires et républicains. Je le disois, parce que je le pensois. J'étois juste dans la première partie de ma lettre, j'étois vrai dans la seconde ; Dubois-Crancé & Gauthier ne peuvent pas se plaindre, quel que soit le déplaisir qu'ait pu leur causer ma franchise.

Enfin ayant appris, par la voie des journaux, qu'il avoit été dit à la Convention nationale que trente mille rebelles s'étoient sauvés lors de leur sortie par Vaise, nous écrivîmes au comité de salut public, le 18 octobre, la troisième et dernière lettre dans laquelle nous disions que nous ne nous étonnions pas de ces petites inculpations indirectes ; que Dubois-Crancé avoit dit à Doppet, qu'il accuseroit ceux qui étoient venus lui enlever la gloire de prendre Lyon : il tient parole. C'est son affaire, disions-nous, la nôtre quant à présent est de remplir ici notre mission, & de laisser Dubois-Crancé à ses juges : voilà tout ce que nous avons écrit.

Maintenant voici quelles furent en général nos principales opérations à Lyon; Maignet eſt chargé de vous en parler avec plus de détails. Les fers de la municipalité opprimée, ayant été briſés, nous la rétablîmes, comme je l'ai déjà obſervé, dans ſes fonctions. La ſociété populaire fut recréée dans une aſſemblée générale du peuple, qui, dans la même ſéance, forma un comité central de ſurveillance pour s'aſſurer à l'inſtant de tous les prévenus de rebellion & de complicité. Des comités révolutionnaires, tous compoſés de patriotes perſécutés, furent établis auprès de chaque ſection; des défenſes furent faites à quique ce fût, de ſortir de la ville; le déſarmement général fut ordonné; des viſites domiciliaires furent faites, ſucceſſivement à des heures imprévues, & le dernier ſupplice fut annoncé à ceux qui recéleroient chez eux des armes ou des gens ſuſpects. La liſte de tous les rebelles & des riches contre-révolutionnaires fut demandée aux comités des ſections; cette liſte remiſe par eux à la municipalité & au comité central de ſurveillance, fut revue par ces deux autorités, & nous parvint enſuite : auſſi tôt les meſures les plus actives furent priſes pour qu'aucun prévenu n'échappât.

La deſtruction, avec infamie, des remparts, des redoutes, de tous les ouvrages qu'avoient fait faire les rebelles, celle du château fort de Pierre-Scize furent ordonnées. La gendarmerie nationale qui avoit ſervi ſous l'infame Precy, fut dégradée. Des commiſſions militaires, & des juſtices populaires furent établies pour juger révolutionnairement, ſans jurés & ſans formes, les rebelles pris les armes à la main, & les conſpirateurs de cabinet plus dangereux & plus coupables encore. Toutes les propriétés des individus notés furent ſéqueſtrées; une impoſition proviſoire de ſix millions fut faite ſur ceux des marchands de Lyon qui n'étoient pas

sur la liste des contre-révolutionnaires. Toutes celles de leurs marchandises, qui pouvoient être utiles aux besoins des armées, furent mises en réquisition; car, notre système étoit que si les riches contre-révolutionnaires devoient aller à l'échafaud, les riches du second ordre, coupables d'insouciance & d'égoïsme, devoient être taxés à l'excès, & que la fortune des uns & des autres devoit enfin tourner au profit de la République, & servir au soulagement du peuple, dont les peines, les sueurs & le sang avoient été prodigués pour amonceler des fortunes scandaleuses qui n'étoient, entre les mains de certains hommes, que des moyens d'entretenir le vice & d'opprimer la vertu. Le décret qui ordonnoit la démolition des maisons de faste étant arrivé, six à huit cents citoyens furent mis en œuvre, & nous portâmes nous-mêmes les premiers coups. Les administrations de département & de district furent remises en activité, & les membres qui les composèrent furent nommés d'après les listes qui furent données par la société populaire. C'étoit ainsi que se faisoient toutes nos élections: nous ne nous sommes pas permis de mettre un seul homme en place, que la société populaire ne nous l'eût présenté & ne l'eût discuté.

Telle a été, citoyens, notre conduite. Toutes les autorités nécessaires existoient, tout étoit en activité, lorsque nous sommes partis de Lyon, & que nous y avons été remplacés par des collègues qui pourront faire mieux, qui feront mieux sans doute, mais qui n'y apporteront pas de meilleures intentions.

Nous nous livrons maintenant à l'opinion publique, à ce juge redoutable des méchans & consolateur des bons.

Notre conscience nous dit que nous avons fait notre devoir, & l'opinion publique devine les consciences; nous attendons donc son jugement avec sécurité.

Avant de quitter Lyon, peut-être convient-il que j'énonce ma penſée ſur ſes habitans ; & que je diſe un mot des meſures politiques que je crois applicables à cette commune.

Le caractère de la génération préſente des Lyonnais, ſi je l'ai bien jugé, eſt un caractère d'iſolement, d'inſouciance pour la choſe publique, d'amour excluſif de ſoi-même & de ſon intérêt perſonnel.

Avec ce caractère fortement prononcé, on n'eſt jamais républicain.

Parmi cette population, je compte des riches contre-révolutionnaires : la loi les a marqués, elle a prononcé ſur leurs perſonnes & leurs propriétés ; je ſuis diſpenſé d'en parler. Je compte des riches égoïſtes : ceux-là me ſemblent très-coupables de n'avoir pas fait pour la liberté ce qu'ils pouvoient faire. Qu'on les réduiſe, ſous le rapport de la fortune, à l'état de nature ; la privation après l'abondance eſt un ſupplice mérité pour l'être vil qui ſe compte lui-même avant ſa patrie.

Enfin, je compte beaucoup d'hommes, ouvriers, pour le plus grand nombre, qui, quoiqu'ils ne ſoient rien pour la République, n'en méritent pas moins d'inſpirer de l'intérêt, puiſqu'ils ſont hommes, puiſqu'ils ſont pauvres, puiſqu'ils ont été perpétuellement opprimés & aſſervis. Qu'on les ſoulage ; que la fortune du riche, à laquelle il doit le malheur de ſa mauvaiſe éducation politique, ſoit employée à le ſecourir ; mais que tous ſoient tranſplantés ſur un autre ſol, qu'ils ſoient diſſéminés dans toute la République : l'air qu'ils reſpireront dans un pays où le patriotiſme dominera, pourra changer leur nature, & finir peut-être par en faire des hommes utiles à la patrie.

Qu'on envoie à Lyon des républicains prononcés pour y fertiliſer le ſol en principes, & y faire croître l'arbre de la liberté. Il exiſte dans Lyon des patriotes qui for-